Docusign Envelope ID: EEDE46B8-D806-4F84-A97C-B6896CF24166

ABIVAX
Société anonyme au capital de 792.799,38 euros
Siège social : 7-11 boulevard Haussmann - 75009 Paris
799 363 718 RCS Paris

EXTRAIT DES DECISIONS
DU DIRECTEUR GENERAL
DU 28 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 28 mars,

Monsieur Marc de Garidel-Thoron, en sa qualité de Directeur Général de la Société, conformément aux pouvoirs qui lui ont été consentis aux termes des statuts et de la décision du Conseil d'administration en date du 13 novembre 2025,

[…]

1. **Constatation de la réalisation définitive d'une augmentation de capital par incorporation des réserves (acquisition des actions gratuites attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux)**

Le Directeur Général, faisant usage des pouvoirs qui lui sont conférés par (i) l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 5 juin 2023, conformément aux dispositions du plan d'attribution gratuite d'actions approuvé par le Conseil d'administration le 28 mars 2024, et (ii) le Conseil d'administration aux termes de sa décision du 13 novembre 2025, décide que l'acquisition définitive de 11.250 actions gratuites attribuées le 28 mars 2024 porte sur des actions ordinaires à émettre et que l'augmentation de capital correspondante sera réalisée par incorporation de réserves.

Le Directeur Général, agissant sur subdélégation du Conseil d'administration, décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant nominal de 112,50 €, passant ainsi de 792.799,38 € à 792.911,88 €, par incorporation d'une somme de 112,50 € prélevée sur le compte de primes d'émission de la Société, qui s'élevait dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à 1.125.370.362,31 euros.

Cette augmentation de capital est réalisée par création de 11.250 actions ordinaires nouvelles d'un centime d'euro (0,01 €) de valeur nominale chacune, attribuées gratuitement aux personnes listées en **Annexe 1**.

Le Directeur Général décide que ces actions ordinaires nouvelles seront entièrement assimilées aux actions ordinaires anciennes et jouiront des mêmes droits que les actions ordinaires anciennes, à compter de ce jour.

1. **Modification corrélative des statuts**

Le Directeur Général, comme conséquence de la décision qui précède, décide de modifier l'article 6 – Capital social – Actions des statuts comme suit :

"*Le capital social de la Société est fixé à sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cent onze euros et quatre-vingt-huit centimes (792.911,88 EUR).*

Docusign Envelope ID: EEDE46B8-D806-4F84-A97C-B6896CF24166

Il est divisé en soixante-dix-neuf millions deux cent quatre-vingt-onze mille cent quatre-vingt-huit (79.291.188) actions ordinaires, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et entièrement libérées."

2. Pouvoirs pour les formalités

Le Directeur Général décide de conférer tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait, ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qui se révèleraient utiles et/ou nécessaires, suite aux décisions prises.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Directeur Général.

Pour extrait certifié conforme
par le Directeur Général

Signé par :
Marc de Garidel
A9290FC0D60B404...

Le Directeur Général
Monsieur Marc de Garidel-Thoron